

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

Délibération n°2024-03-03

Séance du 14 mai 2024

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Absents	2
Exclus	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Date de convocation :
Le 02/05/2024

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme Odicino Sabrina, M. Monteillet Hugues,.

Date d'affichage :
Le 02/05/2024

Absents excusés : M. Petraud Maxime (procuration à Madame Céline CRISTOL), Mme Giordano Sandrine (procuration à M. Cocallemen Eric).

OBJET

Vente terrain lotissement
les Faysses AE 136.

Monsieur GOUTTE Maxime a été nommé secrétaire.

Vu la délibération du 20 juin 2014
Vu la délibération du 03 octobre 2016
Vu la délibération du 14 avril 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il reste un seul terrain du lotissement les Faysses invendu, la parcelle AE 136 de 1097 m2. Une offre d'achat nous est parvenue à 20 000€ TTC et 500€ de frais d'agence.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DECIDE :

- D'accepter la proposition de 20 000€ TTC plus 500€ de frais d'agence.
- Donne tous pouvoirs au Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 21 MAI 2024
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 21 MAI 2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Maxime GOUTTE